RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN : SOIXANTE-SIX DETENUS DE LA CRISE POST-ÉLECTORALE D'OCTOBRE 2025 CONDAMNÉS PAR LE TRIBUNAL MILITAIRE DE YAOUNDE APRES PRÈS D'UN AN DE DÉTENTION

Communiqué de presse REDHAC Coalition pays-Cameroun n°00134/09/10/2026

Douala-Yaoundé, le 9 Octobre 2026 : Le RÉDHAC et sa Coalition-pays Cameroun ont été informés du procès de 66 manifestants de la crise post-électorale d'octobre 2025, au tribunal militaire de Yaoundé.

Les faits

Le 8 octobre 2026, selon les sources, crédibles, 66 personnes poursuivies dans le cadre de la crise postélectorale ont été reconnues coupables devant le tribunal militaire de Yaoundé de plusieurs infractions à savoir : « propagation de fausses nouvelles », « rébellion », « attroupement », « défaut de carte nationale d'identité ». Certains d'entre eux vont purger des peines avec sursis ; tandis que d'autres ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de six (06) à quinze (15) mois de prison ferme.

REDHAC

En dehors des 66 personnes condamnées à différentes peines, d'autres détenus attendent d'être jugés.

À titre de rappel, ils avaient été arrêtés dans le cadre des manifestations liées à la contestation des résultats du scrutin du 12 octobre 2025, proclamés par le Conseil constitutionnel le 27 octobre de la même année. Ces détenus terminent bientôt un an en détention sans être jugés. Au moment où les procédures de certains connaissent leur dénouement, les yeux sont rivés vers la justice pour ceux qui sont encore en situation d'attente dans les lieux de détention.

De tout ce qui précède, le REDHAC et sa coalition pays-Cameroun reste très préoccupés par :

- la recrudescence des atteintes aux droits et libertés fondamentaux (liberté d'expression, de presse et d'opinion, d'association, de réunion et de manifestation pacifique) avant, pendant et après le processus électoral d'octobre 2025 ;

- l'acharnement administratif et judiciaire, les intimidations, les menaces d'arrestation et autres représailles à l'encontre des défenseurs des droits humains, des journalistes, des activistes et des militant(e)s de la démocratie.

Ensuite, le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :

- condamnent avec fermeté les arrestations et détentions arbitraires, les actes de torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à plusieurs manifestants en détention.

Aux autorités du Cameroun,

Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- exigent la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes arrêtées lors des manifestations électorales d'octobre 2025, et notamment les mineurs qui séjournent encore dans les prisons du Cameroun ;

- demandent que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale de ces détenus, ainsi que celles des membres de leurs familles ;

- tiennent pour responsable le Gouvernement en cas de disparition forcée des civils détenus dans les prisons du Cameroun.

Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun, recommandent à respecter scrupuleusement :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;

- la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et la Gouvernance (CADEG);

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), notamment en son article 19 qui garantit le droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris la liberté de recevoir et de diffuser des informations sans ingérence ;

- le pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) en son article 19 qui protège également ces droits.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- encouragent le Gouvernement Camerounais à protéger légalement les Défenseur(e)s des Droits Humains, les militant(e)s de la démocratie et les journalistes en adoptant la proposition de loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains » révisée et déposée sur le bureau du Président du Sénat le 15 avril 2025.

REDHAC

SUIVEZ-NOUS

Tél. fixe Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac1.org